

PLUS QUE JAMAIS, ACCOMPAGNER ET AIDER

Depuis le 16 mars 2020, date du début de la période de confinement liée au Covid-19, l'OCIRP fonctionne intégralement en télétravail. Mais l'Union assure pleinement la continuité de ses services pour ses bénéficiaires et pour ses membres que sont les institutions de prévoyance. Elle développe des initiatives de soutien et de solidarité.

Accompagner les salariés endeuillés dans cette période particulière

Mise en place d'un soutien psychologique spécifique au numéro **05 49 76 98 46** à compter du 7 avril 2020, pour les salariés récemment endeuillés des branches et des entreprises assurées par l'OCIRP, ainsi que plus généralement pour les bénéficiaires des rentes.

Aider en mettant à disposition des informations et des ressources

■ Le site **Vivre après**

Développé grâce à un partenariat avec le groupe IMA, ce site Internet est dédié aux ruptures de vie, accessible à tous pour faciliter l'accès à l'information. Des guides pratiques, des infographies, des vidéos et des articles laissent une large place à des témoignages, les questions liées au décès et au deuil sont largement traitées.

VIVREAPRES.FR

■ Des livrets d'information disponibles sur OCIRP.FR

[Faire face au veuvage](#)

[Faire face à l'orphelinage](#)

Enfin, l'OCIRP s'engage dans cette période difficile en soutenant :

- **Solidarité domicile** : dispositif de partage des ressources pour une meilleure efficacité des réseaux d'aide à domicile.
- **Mieux traverser le deuil** : soutien au renforcement de la plate-forme pour offrir de nouveaux services dont l'accompagnement des endeuillés.

Accompagner les bénéficiaires de manière personnalisée

Accompagnement social personnalisé auprès des bénéficiaires récents des rentes OCIRP : écoute, dispositif personnalisé Vivre après avec l'ensemble des services (accompagnement individualisé, soutien solaire, aide à l'orientation, assistance juridique...).

0 800 599 800 Service & appel gratuits

Agir pour les endeuillés avec les ressources et actions de la Fondation OCIRP

- Un accompagnement de toute personne en situation de veuvage est possible grâce à **Dialogue & Solidarité**, association fondée par l'OCIRP. Son activité se poursuit par une écoute et un suivi téléphonique.

0 800 494 627 Service & appel gratuits

DIALOGUEETSOLIDARITE.ASSO.FR

- La question des orphelins est prise en compte par des ressources et des contenus spécifiques mis à disposition, ainsi que plusieurs projets soutenus :

[Agir pour les orphelins](#)

[Agir pour les orphelins - Les ressources](#)

[Parler avec l'enfant de la maladie grave et de la mort](#)

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux



OCIRP.FR

Union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire, régie par le Code de la Sécurité sociale
17 rue de Marignan – CS 50 003 – 75008 PARIS – Téléphone : 01 44 56 22 56

OCIRP
protéger. agir. soutenir